

Yannick Jadot

La stratégie présentée par Yannick Jadot décrit des outils de gouvernance potentiellement puissants. Elle liste les impacts les plus forts attendus sur les secteurs visés en termes de décarbonation.

L'appréciation des limites de certains leviers d'action clé (rythme de déploiement des renouvelables et besoins afférents en métaux critiques, impacts potentiellement indésirables de la méthanisation), ainsi la description des « contre-mesures » envisagées face à ces limites font défaut.

La sobriété est présentée comme décisive. Pourtant ses modalités de mise en œuvre et la mesure de ses impacts ne sont guère explicitées.

Le pilotage de la transition en termes d'emplois et de formation n'est pas explicité (bien qu'elle apparaisse dans le programme du candidat).

Trajectoire 2050

Yannick Jadot indique que son projet de décarbonation est construit sur une trajectoire à 2050 reposant sur deux objectifs chiffrés : une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et la neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions de la France par un facteur 6.

L'horizon de temps de la stratégie décrite est généralement celui du quinquennat, avec une projection à long terme, notamment pour les objectifs de neutralité carbone et le mix électrique 100 % énergies renouvelables.

Gouvernance

La transformation décrite dans la lettre de Yannick Jadot advient par le biais d'une mobilisation forte de la puissance publique : fiscalité, réglementations, conditionnement des aides publiques (avec notamment la mise en place d'une « règle d'or climatique », dont les modalités ne sont cependant pas précisées).

L'outil de la planification nationale n'est mentionné de manière explicite que pour un pilotage « des usages de la biomasse (alimentation, fibres, énergie) ».

Le suivi et l'orientation progressive des politiques publiques seraient menés en intégrant l'indicateur de l'empreinte carbone. De nouvelles institutions seraient créées (par exemple une « haute autorité des limites planétaires », dont les prérogatives ne sont pas précisées).

A l'échelle européenne et internationale, Yannick Jadot propose d'initier des dynamiques compatibles avec celles qui seraient engagées par la France (réforme de la Politique agricole commune, encadrement des importations européennes, traité européen de non-prolifération des énergies fossiles).

Les objectifs sectoriels de réduction des émissions ou les effets des différents leviers ne sont pas quantifiés, à l'exception de ceux concernant la consommation énergétique du bâtiment. Ce manque de quantification rend difficile l'appréciation de la cohérence d'ensemble. Toutefois, les plus forts impacts carbone attendus par secteur sont spécifiés.

Secteurs les plus émissifs

Industrie. Un ensemble de propositions concrètes est évoqué. Celles-ci reposent sur des investissements et des mesures fiscales (pour l'industrie automobile notamment), ainsi que sur la création d'un fonds destiné à la décarbonation des procédés (chimie, métallurgie, matériaux de construction, agroalimentaire, papeterie, etc.), et à la relocalisation de nouvelles industries de la transition (vélo, batteries, « technologies de rupture »).

Transports. Les principales transformations nécessaires à la décarbonation du secteur sont décrites : fort développement de la part modale du train, réduction de la part de l'aérien et de la voiture, développement des mobilités collectives et actives, *etc.* Des mesures concrètes sont énoncées pour y parvenir : aménagement, infrastructures vélo et de recharge, fiscalité sur les transports collectifs peu carbonés, interdiction de certains vols, *etc.*

Bâtiments. Proposition d'un plan massif de rénovation thermique, assorti d'une obligation de rénovation globale. Un objectif est précisé concernant les « *passoires thermiques* » (toutes rénovées en dix ans), au niveau global (réduction de 30 % de la consommation finale du secteur) et partiellement sur les modes de chauffage (7 % de logements en 2030 chauffés par des pompes à chaleur).

Aucune mention n'est cependant faite des problématiques liées au nombre de chantiers à réaliser à l'échelle nationale, ou aux problématiques de compétences et de formation que ces chantiers réclament.

Agriculture et alimentation. M. Jadot propose de mettre fin progressivement à l'élevage industriel, de réduire l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2027, d'interdire les engrais de synthèse et de transformer la restauration collective en un modèle 100 % biologique, moins carné et local.

Les impacts sur les modèles économiques agricoles et la gestion de ces impacts (rendements, revenus, installation, *etc.*) ne sont pas évoqués.

Evolution du système électrique

Yannick Jadot vise un mix électrique décarboné reposant à 100 % sur les renouvelables à l'horizon 2050. Au cours du prochain quinquennat, il souhaite accélérer notamment le déploiement de l'éolien terrestre et marin et du photovoltaïque, tout en continuant de s'appuyer sur les capacités nucléaires existantes (pas de développement de nouveaux réacteurs), et sans prévoir de fermeture de réacteurs d'ici 2027, sauf pour raison de sûreté. Le développement du biogaz est décrit comme alternative aux centrales électriques à gaz.

Les projections à long terme reposent sur les scénarios élaborés par RTE et l'ADEME.

Les problématiques d'équilibre d'un système électrique reposant essentiellement sur les renouvelables ne sont pas évoquées (interconnexions, stockage, pilotage de la demande, *etc.*), pas plus que les questions de rythme de déploiement, de contraintes physiques (matériaux, sols), et d'acceptabilité des infrastructures nécessaires.

Energie hors électricité

La sortie des énergies fossiles serait programmée par des mesures dédiées :

- objectif de fermeture de 50 % des centrales à gaz en 2030 ;
- dès 2023, grâce à l'instauration d'une certification d'origine, interdiction de l'importation des gaz et pétroles de schiste, ainsi que du carburant extrait de sables bitumineux.

M. Jadot propose d'agir sur l'industrie des hydrocarbures à travers la création d'un « *traité de non-prolifération des énergies fossiles* » à l'échelon européen.

En revanche, la question des infrastructures de distribution n'est pas évoquée, pas plus que celle de l'évolution des emplois dans la filière.

Sobriété

La sobriété est présentée comme l'un des leviers prioritaires pour réduire la consommation d'énergie finale.

Ce n'est pourtant qu'implicitement et sans évaluation quantitative qu'elle est rattachée à un nombre restreint de mesures concrètes (lutte contre l'« autosolisme », limitation de la viande dans la restauration collective, interdiction des engrais de synthèse).

Usage des sols

Les enjeux de répartition de l'usage des sols (ou de gestion des 'conflits d'usage') entre biomasse destinée à la production d'énergie, biomasse destinée à l'alimentation et puits de carbone sont abordés à travers l'idée d'une planification des espaces. L'aménagement du territoire est également présenté comme un point clé, au travers de l'inscription de la règle de « *zéro artificialisation* » d'ici 2025 dans les documents d'urbanisme et d'une maîtrise renforcée du foncier par les pouvoirs publics.

Matériaux critiques

Les risques liés aux approvisionnements stratégiques en matériaux ne sont pas abordés.

Emploi et formation

Aucune mention explicite n'est faite des problématiques liées aux évolutions de l'emploi et aux solutions à apporter en particulier aux personnes dont les revenus actuels dépendent des secteurs 'perdants'.

Une volonté d'implanter et de relocaliser certaines filières industrielles sur le territoire (automobile et vélo) est affirmée. Cependant les contraintes de main d'œuvre et les besoins de formations pour les secteurs à développer (la rénovation, notamment) ne sont pas évoqués.

Ces problématiques sont pourtant abordées dans le programme de M. Jadot.

La nécessité pour les élèves et les étudiants d'être formés aux enjeux énergétiques et climatiques est implicitement affirmée.

NB. La présente analyse critique porte strictement sur le contenu de [la lettre que Yannick Jadot nous a transmise](#) afin d'explicitier la cohérence de sa stratégie de décarbonation. Cette analyse se réfère au prisme d'analyse utilisé par le Shift Project dans le cadre de son [Plan de transformation de l'économie française](#) (PTEF).

L'association des Shifters publie également [une analyse détaillée des programmes des candidats à la présidentielle](#), évaluant leur degré de compatibilité avec la Stratégie nationale bas carbone adoptée par la France.

Le PTEF, concentrant volontairement l'analyse sur les transformations pratiques recherchées, n'aborde de ce fait les questions de financement que de façon subsidiaire. Pour un éclairage sur ces questions de financement, voir en particulier [l'analyse des programmes proposée par l'Institut de l'économie pour le climat I4CE](#).